Résolution sur la situation dans le camp de réfugiés de Kakuma au Kenya

2021/2874(RSP) - 16/09/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 377 voix pour, 115 contre et 192 abstentions, une résolution sur la situation dans le camp de réfugiés de Kakuma au Kenya.

Le Kenya accueille le deuxième plus grand nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile en Afrique après l'Éthiopie. Le camp de Kakuma est situé dans le comté de Turkana, l'un des comtés les plus pauvres du Kenya. Il offre des conditions de vie désastreuses qui ont été aggravées par la pandémie de COVID-19. En outre, des vols à main armée, des vols, des viols et des meurtres sont souvent signalés, les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les personnes LGBTIQ+ étant les plus vulnérables à la violence.

Environ 300 réfugiés et demandeurs d'asile enregistrés dans le camp de réfugiés de Kakuma ont un profil LGBTIQ+. Au cours des derniers mois, plus de 30 personnes LGBTIQ+ ont été transférées de la zone 3 du camp de Kakuma vers d'autres zones, en raison des inquiétudes qu'elles ont manifestées quant à leur sécurité et à la suite d'une évaluation minutieuse du HCR sur le terrain.

En 2021, l'UE a alloué 15 millions d'euros de financement pour des projets humanitaires au Kenya, visant d'abord à aider les réfugiés et, depuis 2016, 45 millions d'euros pour les réfugiés et les communautés d'accueil au Kenya dans le cadre du Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique.

Le Parlement a exprimé sa profonde préoccupation concernant la situation humanitaire et les rapports de violence prolongée au sein du camp de Kakuma. Il a condamné l'incendie criminel meurtrier qui a visé récemment deux réfugiés LGBTIQ+.

Les autorités kenyanes sont ont été invitées à :

- poursuivre l'enquête, faire toute la lumière sur ce crime et demander des comptes aux responsables, conformément à la législation kenyane et dans le respect du droit international relatif aux droits humains;

- maintenir les camps de réfugiés de Kakuma et de Dadaab, au moins jusqu'à ce que la situation dans la région se stabilise.

Une approche plus intégrée

La résolution a appelé le gouvernement kenyan, le HCR et la communauté internationale à s'engager à travailler ensemble et à trouver des solutions alternatives, durables et fondées sur les droits, conformément aux principes de partage des responsabilités et aux objectifs du Pacte mondial pour les réfugiés. Pour être efficace, cette solution devrait inclure la réinstallation dans l'UE d'un nombre significatif de réfugiés ayant besoin d'une protection internationale.

Les députés ont recommandé d'adopter une approche régionale plus intégrée et plus globale de la gestion des réfugiés et de renforcer la coopération entre le Kenya et ses pays voisins sur les questions politiques, de sécurité, humanitaires et de développement afin de s'attaquer aux causes profondes des déplacements forcés.

Exprimant son inquiétude quant à la situation dans la Corne de l'Afrique, notamment en ce qui concerne la pauvreté et l'insécurité alimentaire, le Parlement a invité la Commission à débloquer l'aide humanitaire

d'urgence nécessaire pour faire face au problème des réfugiés et à la famine dans la région. Cette aide devrait être utilisée en priorité pour lutter contre la violence, y compris la violence sexuelle, et les problèmes liés aux inégalités graves, à la pauvreté, à la malnutrition chronique, à l'accès à la santé et aux services publics, notamment aux soins de santé génésique, et à la réalisation des objectifs de développement durable.

La communauté internationale est appelée à garantir que les réfugiés soient couverts par les programmes de vaccination COVID-19.

L'UE est instamment invitée à :

- s'attaquer au problème de l'insécurité alimentaire et du manque de besoins fondamentaux dans le camp de Kakuma;

- intensifier ses efforts en tant que partenaire médiateur et en faveur d'un développement socio-économique durable et à long terme dans la région, créant ainsi un environnement favorable et sûr pour les retours volontaires et la réintégration des réfugiés;

- renforcer la défense et la promotion des droits de l'homme au Kenya;

- convaincre le gouvernement kényan et l’Union africaine de revoir leur approche à l’égard des personnes LGBTIQ+, en faisant observer que leur position pourrait exposer les personnes LGBTIQ+ au risque de traitements inhumains et dégradants qui vont à l’encontre des valeurs d’égalité et de protection égale inscrites dans la loi;

Financement du développement

Le Parlement a souligné l'importance d'allouer une part substantielle de l'instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale (IVDCI) aux organisations de la société civile dans les pays tiers, y compris le Kenya, pour fournir une assistance et pour la protection et le contrôle des droits des migrants. L'UE devrait veiller à ce qu'une part importante de la programmation de cet instrument soit affectée à l'amélioration des droits de l'homme et de la protection internationale des réfugiés, notamment au Kenya.

Enfin, la résolution a demandé à la Commission de faire régulièrement rapport au Parlement sur la mise en œuvre et la programmation du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique.